



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-054

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEUR COHÉSION SOCIALE

DÉLIBÉRATION : 2026-054
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEUR COHÉSION SOCIALE

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

La désignation des membres du conseil municipal dans les associations et autres organismes doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces membres en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- de désigner les représentants de la Ville dans les organismes relevant du secteur Cohésion sociale listés ci-dessous :

▪ **Office Herblinois des Retraités et Personnes Agées**

Les statuts de cette association prévoient que la Ville en est membre de droit, représentée à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration par dix conseillers municipaux désignés en son sein par le Conseil Municipal.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Simon BRUNEAU**
- Monsieur **Guy CHEVALIER**
- Madame **Myriam GANDOLPHE**
- Madame **Farida REBOUH**
- Monsieur **Vincent LE GARJAN**
- Monsieur **Christian TALLIO**
- Madame **Soizic ROYER**
- Madame **Élodie COUTURIER**
- Monsieur **Bernard FLOC'H**
- Monsieur **Philippe BUTTAZZONI**

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'Office Herblinois des Retraités et Personnes Agées.

▪ **Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)**

La Ville de Saint-Herblain a adhéré en juin 2018 (délibération du Conseil Municipal 2018-073) au Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA).

Pour rappel, le RFVAA, association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée en 2006 par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Cette démarche vise à prendre en considération tous les aspects de la vie des aînés et inciter les villes à mieux s'adapter à leurs besoins de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour la société.

L'adhésion au RFVAA nécessite la désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant pour représenter la Ville au sein de l'association et notamment à l'assemblée générale.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Myriam GANDOLPHE** en qualité de titulaire
- Monsieur **Simon BRUNEAU** en qualité de suppléant

pour représenter la Ville au sein de l'association et notamment à l'assemblée générale.

▪ **Association CAAP Ouest**

Cette association intermédiaire a pour but de participer à l'insertion par l'activité économique. Elle est conventionnée par les services de l'Etat.

Ses statuts prévoient la présence de représentants de l'Etat et des collectivités locales et territoriales à l'Assemblée Générale de cette association.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Hélène CRENN**

pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'Association CAAP Ouest.

▪ **Ouest Cœur d'Estuaire Agglomération Nantaise (OCEAN)**

Cette association a pour but, sur le territoire de Nantes Métropole et de la Communauté des communes « Cœur d'estuaire », de favoriser l'insertion des personnes dans leur cadre de vie et plus particulièrement dans les domaines professionnel et social.

Les statuts de cette association prévoient la présence d'un représentant par villes de Nantes Métropole et de l'Ouest Cœur d'Estuaire à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de cette association.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Hélène CRENN**

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Ouest Cœur d'Estuaire et Agglomération Nantaise.

▪ **E.S.A.T. CAT OUEST**

Conformément aux dispositions de l'article D.311-18 du code de l'action sociale et des familles, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité siège avec voix consultative au Conseil de la vie sociale de l'E.S.A.T. CAT Ouest.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Hélène CRENN**

pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de l'E.S.A.T. CAT OUEST.

▪ **EHPAD de la Bourgonnière**

Conformément aux statuts de cette association, la Ville de Saint-Herblain est représentée au Conseil d'Administration en qualité de membre de droit par un conseiller municipal désigné en son sein par le Conseil Municipal.

Par ailleurs en application des dispositions de l'article D.311-18 du code de l'action sociale et des familles, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité siège avec voix consultative au Conseil de la vie sociale de l'EHPAD de la Bourgonnière.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Myriam GANDOLPHE**

pour représenter la Ville au Conseil d'Administration et au Conseil de la vie sociale de l'EHPAD de la Bourgonnière.

▪ **Résidence autonomie des Noëlles**

Conformément aux dispositions de l'article D.311-18 du code de l'action sociale et des familles, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité siège avec voix consultative au Conseil de la vie sociale de la résidence autonomie des Noëlles.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Fabien QUÉDÉ**

pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de la résidence autonomie des Noëlles.

▪ **Foyer de vie de la Rabotière**

Conformément aux dispositions de l'article D.311-18 du code de l'action sociale et des familles, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité siège avec voix consultative au Conseil de la vie sociale du Foyer de vie de la Rabotière.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Marine DUMÉRIL**

pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale du Foyer de vie de la Rabotière.

▪ **Association Intercommunale des Maisons de Retraite (A.I.M.R.)**

Conformément aux statuts de cette association, sont membres de l'association les communes sur le territoire desquelles est implantée une structure relevant de l'objet de l'association et gérée par elle. La maison de Retraite des Bigourettes implantée sur le territoire de la commune est gérée par l'AIMR.

Chaque commune concernée désigne, au terme d'une délibération de son Conseil Municipal, un représentant siégeant à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Myriam GANDOLPHE**

pour représenter la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale des Maisons de Retraite.

▪ **EHPAD des Bigourettes**

Conformément aux dispositions de l'article D.311-18 du code de l'action sociale et des familles, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité siège avec voix consultative au Conseil de la vie sociale de l'EHPAD des Bigourettes.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Simon BRUNEAU**

pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale à l'EHPAD des Bigourettes.

▪ **Institut Médico Éducatif Val Lorie**

Deux conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant) siègent au Conseil de la vie sociale de l'Institut Médico Éducatif.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Fabienne LAMOUR** en qualité de titulaire
- Madame **Marine DUMÉRIL** en qualité de suppléante

pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de l'institut Médico Éducatif Val Lorie.

▪ **Institut Médico Éducatif Armor**

Deux conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant) siègent au Conseil de la vie sociale de l'Institut Médico Éducatif.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Fabien QUÉDÉ** en qualité de titulaire
- Madame **Soizic ROYER** en qualité de suppléante

pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de l'institut Médico Éducatif Armor.

▪ **Institut Médico-Educatif le Tillay – Pôle nantais Closille / Le Tillay**

Conformément aux dispositions de l'article D.311-18 du code de l'action sociale et des familles, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité siège avec voix consultative au Conseil de la vie sociale de l'Institut Médico Educatif le Tillay.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Hugo COLLET**

pour représenter la Ville au Conseil de la vie sociale de l'institut Médico-Educatif le Tillay.

▪ **MAS FAM Horizons ARTA**

Conformément aux dispositions de l'article D.311-18 du code de l'action sociale et des familles, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité siège avec voix consultative au Conseil de la vie sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée Foyer d'Accueil Médicalisé Accueil de Jour Horizons ARTA.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Marine DUMÉRIL**, en qualité de titulaire
- Monsieur **Alain CHAUVET**, en qualité de suppléant

pour représenter la Ville au Conseil de la Vie Sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée Foyer d'Accueil Médicalisé Accueil de Jour Horizons ARTA.

▪ **Association ADIL de la Loire-Atlantique**

Il est proposé de désigner un représentant de la Ville pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association ADIL de la Loire-Atlantique.

Le Conseil d'administration validera ensuite l'adhésion de la Ville.

Il est donc proposé de désigner :

- Monsieur **Christian TALLIO**

pour représenter la Ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association ADIL de la Loire Atlantique.

▪ **UDAF 44**

Un conseiller municipal siège avec voix consultative à l'assemblée générale de l'Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Simon BRUNEAU**

pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique.

▪ **Association des maires Ville et banlieue de France**

La Ville adhère à l'association des maires Ville et Banlieue de France.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Christian TALLIO**

pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association des maires Ville et Banlieue de France.

▪ **Commission de suivi du site Brenntag**

Conformément aux dispositions de l'article R 125-8-2 du Code de l'environnement, cette Commission est composée de cinq collègues :

- « administrations de l'État » ;
- « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale » ;
- « riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement » ;
- « exploitants de l'installation classée » ;
- « salariés de l'installation classée ».

Deux élus (un titulaire et un suppléant) désignés par le Conseil Municipal siègent au sein de cette Commission consultative.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Jocelyn GENDEK** en qualité de titulaire
- Monsieur **Primaël PETIT** en qualité de suppléant

pour siéger à la Commission de suivi du site de Brenntag.

▪ **Forum Français pour la Sécurité Urbaine**

La Ville adhère à l'association Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

A ce titre le Maire ou son représentant ainsi qu'un conseiller municipal suppléant siègent à l'Assemblée Générale de l'association Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Driss SAÏD** en qualité de suppléant

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'association Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

▪ **Référent sécurité routière**

Par délibération du 4 octobre 2004 et sur demande du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, la Ville a procédé à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal, élu en son sein en qualité de référent sécurité routière de la commune.

Afin de poursuivre cette démarche de sécurité routière partagée, Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Jocelyn GENDEK**

pour remplir les fonctions de référent pour les questions de sécurité routière.

▪ Correspondant défense

Créée par circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation. Ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Jocelyn GENDEK** en qualité de correspondant défense.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret.

Office Herblinois des Retraités et Personnes Âgées (OHRPA) :

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération de désignation des représentants de la Ville au sein de l'OHRPA, à l'unanimité.

Pour les autres organismes relevant du secteur Cohésion Sociale :

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération de désignation des représentants de la Ville dans les autres organismes relevant du secteur Cohésion Sociale, à la majorité selon les votes suivants :

35 voix POUR

10 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Hugo COLLET



Le Maire

Bertrand AFFILÉ

